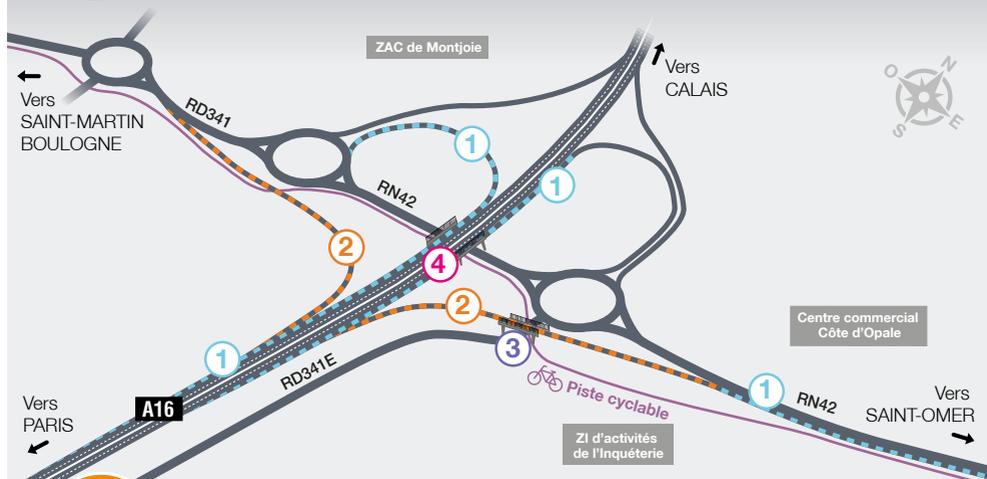




Aménagement de la liaison RN42 – A16



Sanef vous accompagne
durant toute la durée du chantier

Un investissement au plus proche des besoins

Pour des connexions plus fluides et plus sûres depuis la RN42 vers l'A16 et inversement, mais aussi un accès plus direct à l'agglomération et aux zones d'activités du secteur, le projet prévoit 4 interventions majeures :

- 1 L'aménagement de la voirie sur la RN42, ainsi que sur l'A16 et ses bretelles existantes,
- 2 La création de bretelles d'entrée et de sortie vers et depuis l'A16,
- 3 La réalisation d'un nouvel ouvrage d'art au-dessus de la RD341E,
- 4 L'adaptation du pont de l'A16.

L'ÉQUIPE SANEF RESTE À VOTRE ÉCOUTE

Informez-vous

www.grandsprojets.sanef.com
Rubrique *Nos chantiers*

Abonnez-vous

aux **Flashes Infos Travaux**
depuis le site

Contactez-nous

> via le **formulaire de contact** du site
> via la **Ligne Info Projet**

0 806 800 036

Service gratuit
+ prix appel

Suivez-nous

 @sanef_1077



Vos conditions de circulation adaptées

Le chantier a été organisé de manière à limiter l'impact pour les automobilistes et à maintenir la circulation durant toute la période de travaux. Les fermetures ponctuelles de voiries auront ainsi lieu de nuit uniquement, lorsque le trafic est moins dense et s'accompagneront toujours de déviations et de signalisations adaptées.

Toutefois, des restrictions de jour seront également nécessaires afin d'assurer les interventions en toute sécurité pour vous, mais également pour les équipes travaux.

Sanef reste alors mobilisée pour vous informer et vous accompagner en amont de chaque phase.

Les zones d'activités locales resteront accessibles tout le long du chantier.

La piste cyclable sera maintenue et praticable durant les travaux. Son aménagement nécessitera une attention particulière lors de certaines phases.

Ami(es) cyclistes et piétons, laissez-vous guider par la signalisation en place !



**Abonnez-vous
aux Flashes Infos Travaux
depuis le site internet.
Ce dernier est actualisé
en temps réel.**

⚠ Pour rappel, les zones de chantiers sont interdites au public. Seul le personnel autorisé peut y accéder.